

LA LETTRE FAXEE DE L'U.ME.SPE.

Union Nationale des Médecins Spécialistes Confédérés.

* * * * *

LA PLACE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DANS LES ÉTATS GÉNÉRAUX

La réunion du mercredi 23 janvier a été importante pour l'ensemble des spécialités cliniques car elle a permis de faire la synthèse de nos propositions dans le cadre des États Généraux mis en place par Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports .

Tout d'abord, nous voulons souligner que s'il existe une volonté politique de définir les soins primaires, celle-ci ne peut, en aucun cas, se faire au détriment des médecins spécialistes libéraux en général, et de ceux exerçant une activité clinique en particulier. Pour nous, nous restons dans la logique de la loi 2004 et de la convention 2005, la coordination des soins doit se faire autour du patient, à partir d'un médecin traitant, le plus souvent spécialiste en médecine générale mais en miroir avec la reconnaissance du médecin spécialiste consultant ou médecin ressource. Pour nous, il faut donner de l'intelligence au parcours de soins, le rendre plus simple et moins administratif. Nous sommes totalement opposés au projet de MG France de modifier la convention et de mettre en place un système à l'anglaise avec un médecin traitant jouant le rôle de «gatekeeper».

Sur le plan pratique, l'ensemble des spécialités réunies avec des représentants syndicaux et des représentants des sociétés savantes ont confirmé, à l'unanimité, la nécessité de renforcer la reconnaissance des médecins spécialistes exerçant des spécialités cliniques. Lors de son intervention, le Docteur Michel Chassang, Président de la CSMF, a souligné que la revalorisation et la prise en compte des besoins des spécialités cliniques étaient la priorité de la CSMF, et que nous demandions, également, la mise en place de la CCAM des actes cliniques, seule manière d'évoluer positivement dans un contexte économique difficile et des revalorisations tarifaires rendues quasiment impossibles en 2008 à cause du PLFSS.

Dans le cadre de la coordination des soins, nous avons également noté que, si la majorité des soins primaires est réalisée tout naturellement par les médecins spécialistes en médecine générale, les spécialistes d'organes ou de tranches d'âge ont également un rôle à jouer dans ce domaine. Il est évident qu'il est important, qu'à partir de la définition des soins primaires, le rôle de médecin ressource des spécialistes soit réaffirmé pour faciliter la coordination des soins et nous avons apprécié la présence, dans nos débats, du Docteur Michel Combier, Président de l'UNOF et nous avons pu, avec plaisir, constater qu'au sein de la CSMF il n'y avait aucune divergence sur la place respective des uns et des autres et la nécessité de coopération et non pas d'opposition.

Il est, par ailleurs, important de souligner que, si certains syndicats de médecins généralistes veulent limiter l'accès direct en gynécologie médicale, en pédiatrie, en ophtalmologie, en psychiatrie, ils se trompent lourdement. Le législateur a prévu avec intelligence une souplesse dans la mise en place du médecin traitant. Nous souhaitons beaucoup de courage au gouvernement pour, à titre d'exemple, empêcher l'accès direct des françaises à des spécialistes en gynécologie médicale. C'est un combat que Christian Le Goff avait mené avec les différents syndicats et associations concernés et que nous sommes prêts à renouveler. Pour la pédiatrie, compte tenu du déficit démographique, il faut laisser les enfants hors parcours de soins et favoriser, à travers les futures ARS, la coordination par région des pédiatres libéraux avec l'ensemble des médecins d'un bassin de population. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'exercice particulier des médecins psychiatres qui, au cours des consultations, associent diagnostic et thérapie et justifient un certain nombre d'aménagements pour tenir compte de cette spécificité.

Par cette journée, l'UMESPE a montré, qu'une fois de plus, elle était le seul syndicat des médecins spécialistes à faire des propositions, à réunir plutôt qu'à diviser et, nous avons adressé, les conclusions que vous trouverez sur notre site au Ministère et au Président des États Généraux. Au cours des prochains mois, le législateur va réfléchir à une loi favorisant l'accès aux soins, nous souhaitons qu'il prenne en compte nos conclusions, dans le cadre d'une amélioration du parcours de soins et nous serons prêts à nous mobiliser contre toutes tentatives de division du corps médical opposant généralistes et spécialistes et voulant imposer un système à l'anglaise dont nous connaissons tous les défauts.

Docteur Jean-François REY
Président de l'U.ME.SPE
Janvier 2008

Rédacteur en chef : Jean-François REY
116, rue du Commandant Cahuzac – Centre de Consultations
06700 ST LAURENT DU VAR
Tél : 04 93 24 91 30/04 92 27 38 87 – Fax : 04 93 24 91 30
E-mail : jean-francois.rev@wanadoo.fr

Rédacteur en chef adjoint : Franck DEVULDER
38 bis, rue de Courlancy
51100 REIMS
Tél : 03 26 77 20 60 – Fax : 03 26 77 20 71
E-mail : devulderf@aol.com